



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

**COMITE SYNDICAL
DU 12 JANVIER 2022
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-et-deux, le douze janvier à 10 h 00, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur André COENT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 24 décembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 19 titulaires pour 37 voix – 19 suppléants

Présents ce jour : 12 Procurations : 1 représentant au total 31 voix

Étaient présents :

Monsieur André COENT, Monsieur Patrice KERVAON, Madame Marie-Annick GUILLOU, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Monsieur Erven LEON, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Carine HUE, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Xavier MARTIN, Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Joël LE JEUNE, Monsieur Yann KERGOAT.

Procurations :

Monsieur Christophe BETOULE à Monsieur Erven LEON.

Étaient excusés :

Monsieur Pierre TERRIEN, Monsieur Jean-François LE BRAS, Monsieur Romuald COCADIN, Madame Anne Françoise PIEDALLU et Monsieur Loïc MAHE

Assistaient :

Syndicat Mixte de l'Aéroport : David LE FLOCH et Claire LE BIEZ

Conseil Départemental : Jean-Jacques LE LIEVRE

Lannion-Trégor Communauté : Mickaël THOMAS, Frédéric LE MAZEAU et Morgane SALAUN

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Retrait de la chambre de commerce et de l'industrie
- Recrutement d'un AMO pour le rapprochement des 2 aéroports
- Agents AFIS
- Projet de nouveau hangar
- Foncier
- Aéroclub
- Nuisances sonores
- Questions diverses

Monsieur André COENT, Président, introduit la séance en remerciant les participants pour leur présence, physiquement ou par visioconférence et leur présente tous ses vœux pour l'année 2022.

Le Procès-Verbal de la séance du 02 novembre 2021 n'appelle pas de remarque et est approuvé par l'ensemble des membres présents.

1 – RETRAIT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Rapporteur : André COENT, Président

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor a demandé son retrait du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose. Cette position a été validée par leur assemblée lors de la séance du 10 septembre 2021.

Pour être effectif, ce retrait doit faire l'objet de délibération concordante des autres membres du Syndicat, Lannion-Trégor Communauté et le Département. Cette délibération doit acter les conditions financières du retrait (sort des biens mis à disposition du Syndicat, répartition des actifs acquis après le transfert de compétence et de l'encours de la dette) et le devenir des personnels.

Une fois acté par délibération, ce retrait devra être finalisé par la rédaction de nouveaux statuts pour le syndicat mixte, entériné par arrêté préfectoral.

Il est donc proposé de délibérer sur le principe du retrait du syndicat et de lancer la procédure de retrait.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 et suivants, et l'article L. 5211-25-1 ;

VU l'arrêté préfectoral portant statuts du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose ;

VU la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor du 10 septembre 2021 approuvant à l'unanimité le retrait de la CCI du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose ;

Madame Marie-Annick GUILLOU demande ce que représente financièrement la participation à hauteur de 5% de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, lui répond que leur participation financière était de 50 000 €.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande s'il est possible d'avoir les budgets sur plusieurs exercices pour pouvoir en faire une analyse plus fine.

Monsieur André COENT, Président, lui répond que les orientations budgétaires seront bientôt à l'ordre du jour et que les chiffres seront communiqués à ce moment-là avec une antériorité.

Monsieur Sylvain CAMUS rappelle rapidement les participations du Conseil Départemental, de Lannion-Trégor Communauté et de la CCI pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de :

APPROUVER le principe de retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose.

AUTORISER Monsieur le Président à lancer la procédure de retrait.

PRECISER que le Comité Syndical devra délibérer de façon concordante sur les conditions financières et patrimoniales résultant du retrait de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose ainsi que sur le devenir du personnel.

2 – RECRUTEMENT D'UN AMO SUR LE SUJET DU RAPPROCHEMENT AVEC L'AEROPORT DE SAINT-BRIEUC

Rapporteur : André COENT, Président

Une convention de partenariat avait été signée le 13 juin 2019 entre le Département, S.B.A.A et L.T.C, à l'issue d'une délibération en Commission Permanente le 3 juin 2019, afin de lancer une étude stratégique sur l'organisation des aéroports sous la maîtrise d'ouvrage du Département.

La tranche ferme de cette étude (recherche d'optimisation des organisations actuelles) avait été menée à terme et restituée aux membres des syndicats mixtes, mais la tranche conditionnelle (évolution de la gouvernance) n'avait pu être réalisée à cause de l'apparition du Covid.

Aussi, et au regard de l'imminence d'un nouveau contrôle de la C.R.C sur l'aéroport de Saint-Brieuc pour la période 2015-2019, nous proposons de relancer cette étude avec le même prestataire qui avait donné entière satisfaction, afin de capitaliser sur sa précédente mission et de parvenir *in fine* à une fusion des deux syndicats mixtes aéroportuaires dans les meilleurs délais.

L'objectif recherché est de proposer un modèle de gestion aéroportuaire innovant, qui prenne en compte le nouveau contexte réglementaire (loi Climat & Résilience du 22 août 2021), la chute du trafic aérien suite à la crise du Covid, et les nouveaux usages en cours de développement sur les plateformes actuelles (maintenance et réparation aéronautique, drones, augmentation de l'aviation d'affaires, etc.).

Cette nouvelle organisation devra permettre d'améliorer le modèle économique, notamment par :

- le développement de la complémentarité entre les deux aéroports ;
- l'optimisation des charges d'exploitation par la mise en commun des moyens humains, matériels et des différents contrats et supports ;
- la définition d'une nouvelle stratégie commune aux deux plateformes aéroportuaires.

Cette stratégie permettra d'éclairer l'ensemble des élus sur les perspectives de développement futur des aéroports.

Le coût prévisionnel maximum de l'étude est de 39 270 € HT, soit 47 124 TTC (frais de déplacement compris) dont 25% HT du montant pour Lannion-Trégor Communauté, 25% HT pour Saint Brieux Agglomération et 50% HT par le Département, la TVA étant supportée par le Département désigné maître d'ouvrage.

L'étude intègre les phases suivantes :

- Phase 1 : accompagnement à la création d'une régie pour l'aéroport de Saint-Brieuc (sur le modèle de celle existante à Lannion) ;
- Phase 2 : accompagnement à l'intégration des personnels de la C.C.I exploitant aujourd'hui l'aéroport de Saint-Brieuc, au syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Brieuc (pour exploitation désormais en régie) ;
- Phase 3 : accompagnement à la création d'un syndicat mixte unique (après fusion des deux syndicats existants) ;
- Phase 4 : accompagnement à la définition d'une stratégie aéroportuaire commune ;
- Phase 5 : restitution des missions en Comité de Pilotage.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de 20 semaines, hors délai de décision du maître d'ouvrage.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande si cette nouvelle étude tiendra compte de la précédente, notamment pour éviter de refaire des choses déjà faites, et demande quel était le coût de cette précédente étude.

Monsieur Jean-Jacques LE LIEVRE indique que le coût de l'étude réalisée en 2019 était de 30 000 € mais qu'elle n'avait pas été réalisée en totalité compte tenu de la crise sanitaire. Il rappelle que l'objectif de cette nouvelle étude est l'actualisation de la précédente et que le choix de retenir le même prestataire vise effectivement à éviter de faire des doublons.

Monsieur André COENT, Président, précise que les aéroports souffrent de la crise sanitaire. Il est nécessaire de trouver de nouvelles orientations. Tous les ans c'est 1,8 millions d'euros d'argent public investis sur les deux plateformes.

Madame Carine HUE demande la transmission à tous les membres de l'étude réalisée en 2019 et demande quelle est la composition du COPIL mentionné dans la présentation.

Monsieur Jean-Jacques LE LIEVRE répond que la composition du COPIL n'a pas encore été déterminée. Il précise que l'étude 2019 pourra être jointe au procès-verbal de séance.

Monsieur André COENT, Président, ajoute que le COPIL ne pourra pas être composé du Comité Syndical dans sa globalité et devra compter au maximum 6 à 7 personnes.

Monsieur Patrice KERVAON demande si l'étude prévoit le diagnostic des installations et équipements actuels. En effet, il estime que cet élément est déterminant dans les orientations futures qui pourraient être retenues.

Monsieur Jean-Jacques LE LIEVRE indique que le prestataire doit effectivement traiter cette question, notamment dans la réalisation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur David LE FLOC'H ajoute que des investissements pour l'entretien et pour les mises aux normes nouvelles sont nécessaires.

Monsieur André COENT, Président, termine en précisant que le Conseil Départemental et Lannion-Trégor Communauté, financeurs de l'étude, devront chacune de leur côté délibérer pour accepter les termes de la convention pour cette AMO.

3 – AGENTS AFIS

Rapporteur : André COENT, Président

En attendant les propositions de notre AMO dans la perspective d'une fusion des syndicats mixtes des aéroports de Lannion et Saint-Brieuc à court terme, un point sur les postes d'AFIS doit être fait.

Monsieur André COENT, Président, précise qu'un recrutement d'un AFIS est en cours suite à la démission en fin 2021 d'un agent. Le contrat de cette nouvelle personne pourrait inclure une clause de mobilité, visant à ce qu'elle puisse travailler sur les 2 plateformes costarmoricaines.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, estime que c'est une bonne chose.

Monsieur André COENT, Président, souligne qu'effectivement, certaines mutualisations sont nécessaires.

Monsieur Jean-Jacques LE LIEVRE indique qu'il faut profiter de l'étude en cours pour réfléchir à ce nouveau fonctionnement.

Monsieur Joël LE JEUNE, Vice-Président, souhaite connaître la charge de travail des AFIS.

Madame Claire LE BIEZ rappelle les règles : les vols commerciaux imposent la présence d'un agent AFIS. Elle précise qu'il y a environ 30 vols commerciaux par mois à Lannion. Les discussions avec la DGAC pour l'accueil des parachutistes ont également conduit à l'engagement de la présence d'un AFIS pour cette activité, même si cela n'est pas réglementairement une obligation. Elle ajoute également que la présence d'AFIS, et donc d'un certain niveau de sécurité, garantit une attractivité de la plateforme. Elle rappelle que l'aéroport

de Lannion-Côte de Granit Rose compte en 2019 : 11 000 mouvements, en 2020 : 13 000 mouvements et plus de 14 000 mouvements en 2021 (hors activité drones).

Madame Marie-Annick GUILLOU souhaite savoir ce que paient les centres de parachutisme.

Madame Claire LE BIEZ lui répond que cette activité génère des loyers pour les locaux et des taxes au décollage et à l'atterrissage.

Madame Carine HUE demande si le recrutement de l'AFIS entraîne une évolution de la masse salariale.

Monsieur André COENT, Président, lui répond que le nombre d'effectif serait stable et la masse salariale en baisse compte tenu de l'ancienneté de l'AFIS ayant démissionné. Il précise qu'à l'aéroport de Saint-Brieuc il y a 2 AFIS et que le fonctionnement retenu est différent. Un AFIS est présent en permanence sur Lannion alors que sur Saint-Brieuc les AFIS n'interviennent qu'à la demande. Ce point de fonctionnement sera aussi à voir dans l'étude.

Madame Carine HUE souhaite savoir si l'activité parachutisme pourrait fonctionner sans AFIS.

Madame Claire LE BIEZ lui indique que ce serait règlementairement possible mais qu'il faudrait préalablement travailler avec la DGAC pour revoir le protocole mis en place.

Monsieur André COENT, Président, rappelle également que la présence d'AFIS est nécessaire lors des vols sanitaires, des vols de gendarmerie...

Monsieur Patrice KERVAON souligne que le classement actuel de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose ne permet pas un fonctionnement autre et que, si la volonté est de changer cela, il faudra demander un changement de classement.

Monsieur David LE FLOCH explicite les contraintes imposées par le classement actuel et rappelle également que l'activité drones ne peut être mise en œuvre qu'avec une certaine sécurité sur la piste.

Monsieur Jean-Jacques LE LIEVRE indique que l'étude AMO précisera tout cela.

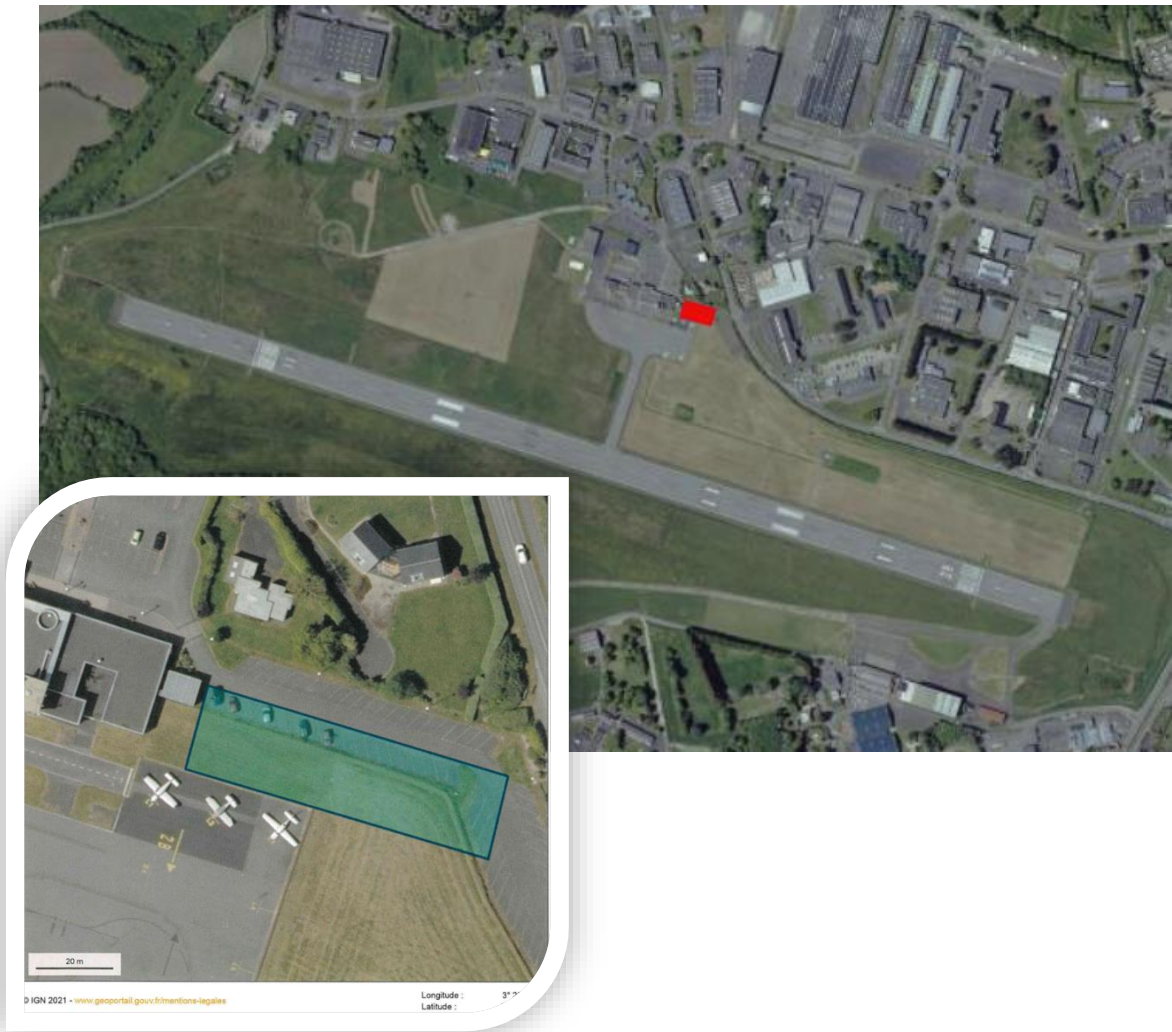
4 – PROJET DE NOUVEAU HANGAR

Rapporteur : André COENT, Président

Le Syndicat Mixte a sollicité l'assistance du Bureau d'Etudes Bâtiment de LTC (assistance à la maîtrise d'ouvrage) ; une convention de prestation de service a été proposée par LTC au Syndicat Mixte (pour un montant de 28 500 €).

Le Syndicat Mixte envisage la construction d'un hangar d'aviation légère pour la location d'emplacements de parking à l'année et pour satisfaire les demandes ponctuelles de parking pour l'aviation de passage.

L'emplacement envisagé pour ce hangar se situe à l'est du terminal de l'aéroport :



Le terrain (parcelle cadastrale BC 274) appartient au Syndicat Mixte.

La surface souhaitée est de 1 300 à 1 500 m². L'estimation au niveau étude de faisabilité est basée sur une surface 1 350 m².

A cela, s'ajoute l'aménagement extérieur d'une zone de parking / circulation des avions devant le hangar, sur une surface d'environ 2 000 m².

Le bâtiment sera de type hangar / construction industrielle.

Descriptif technique sommaire :

- Ossature : Charpente métallique
- Couverture : Bardage anti condensation, éclairage naturel, exutoires de fumée
- Sol : Dallage béton finition type surfacée quartzée (+ traitement anti-hydrocarbure / anti tâches) ; les pentes du sol seront étudiées de manière à créer des points de récupération des hydrocarbures, qui seront ensuite évacués dans le réseau de traitement existant. En option pour le sol du hangar : enrobé traité anti-hydrocarbure
- Porte(s) pour passage avions : porte métallique coulissante à effacement latéral. A priori manuelle. Dimensions à prévoir en fonction de l'aéronef le plus défavorable (TBM 850)
- Portes d'accès piéton et issues de secours
- Plomberie : 1 espace sanitaire pour les pilotes (inclus douche et vestiaire) + 1 point d'eau hors sanitaires

- Electricité : éclairages LED et prises de courant standard
- Etudier la pertinence d'un abonnement EDF séparé (faible puissance et réseau sur route à proximité) plutôt que de se relier au réseau (longueurs de câble importantes)
- Sûreté : caméras et contrôle d'accès
- SSI (système de sécurité incendie) : la catégorie de SSI à mettre en place devra être confirmée par les assureurs des bâtiments du Syndicat Mixte
- L'installation de panneaux solaires en toiture sera étudiée et chiffrée en option : attention à l'impact sur le dimensionnement de la structure : 25 à 28 kg/m² à ajouter en surcharge

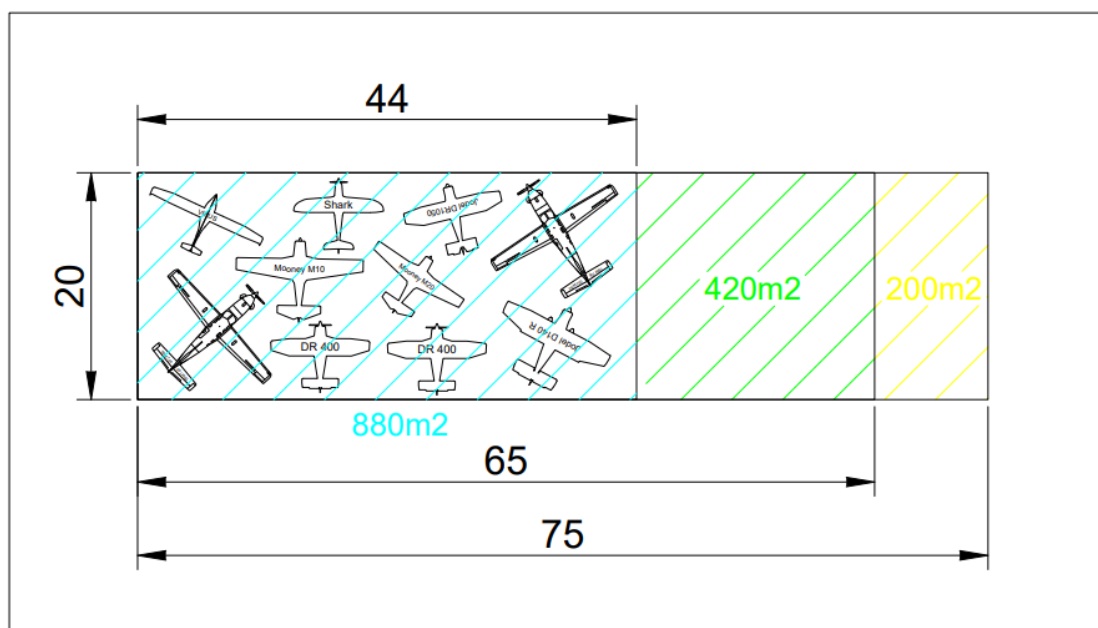
Modélisation des postes de stationnements avions :

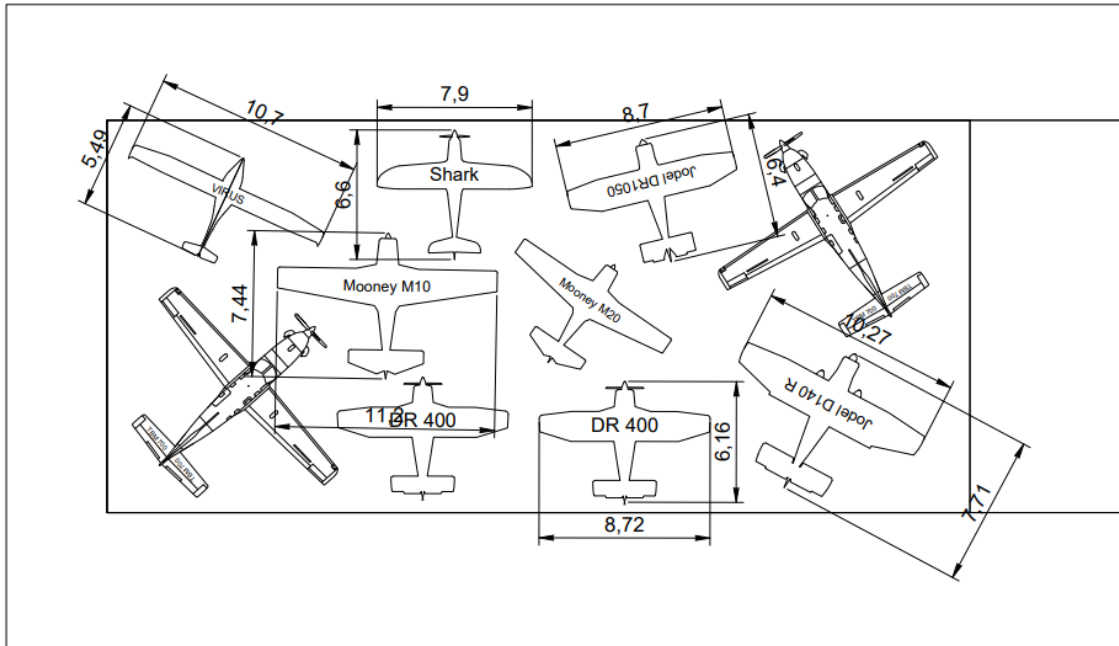
Le plan ci-dessous propose la modélisation des postes aéronautiques des principaux propriétaires intéressés par le projet. Plan préparé par les services techniques de l'aéroport.

Une surface de 420 m² est laissée libre afin de permettre le stationnement des aéronautiques de passage (week-end, semaine, mois).

Une autre surface libre de 200 m² est indiquée pour prendre en compte l'espace nécessaire pour l'implantation des poteaux de charpente. Le plan du hangar sera à affiner afin d'optimiser le nombre de stationnements en fonction des coûts de charpente métallique : plus la portée entre poteaux sera grande en façade, plus le coût de la structure sera élevé.

Cette surface devrait pouvoir être réduite d'environ 50 m², d'où l'estimation pour la surface totale de 1 350 m² (880 + 420 + 50).





	Hangar
	Dimensions appareils
	Aéroport de Lannion
Page 2/2	

Exemples de bâtiment-type :



Contraintes

- Projet situé hors des zones humides indiquées sur le relevé SIG de la parcelle. La Direction Environnement de LTC sera consultée pour valider l'emplacement du projet.
- Des études de sol (géotechniques et perméabilité) seront à effectuer pour vérifier la portance du terrain. Les parkings avions situés à proximité ont été renforcés en 2007.
- Terrain situé en zone UYa du PLU (hauteur limitée à 15 m sous faîtage).
- Terrain situé en zone de servitudes aéronautiques : vigilance sur la hauteur, les éclairages et les matières réfléchissantes des installations autour de l'aéroport qui pourraient nuire à la navigation aérienne.
- L'aéronef le plus défavorable sera un TBM 850 : dimensions prises en compte pour le dimensionnement des portes et pour le poinçonnement au sol (envergure 12,70 m, hauteur 4,40 m et poids 3 350 kg sur trois points).
- Traitement des eaux pluviales : sera prévu un système de rétention des eaux pluviales pour se conformer au schéma directeur d'assainissement pluvial de Lannion (débit max 3 l/s). Une note hydraulique sera jointe à la demande de Permis de Construire (comme pour tous les projets présentant une emprise au sol > 80 m²).
- Traitement des hydrocarbures (à l'intérieur et en extérieur) : les hydrocarbures seront récupérés et évacués dans le réseau de traitement existant.

Montant Estimatif pour un hangar de 1 350 m²

BUDGET PREVISIONNEL						
Phase/Intitulé	Qté	Unité	PU HT	Prix total HT	TOTAL HT	
INGENIERIE - MAÎTRISE D'ŒUVRE						
Maîtrise d'œuvre sur bâtiment	10,00	%	81 000 €	81 000 €		
Maîtrise d'œuvre sur VRD	7,00	%	10 500 €	10 500 €		
Bureau d'Etudes SSI	0,00	ens		0 €		
Etude de sol	1,00	ens	4 000 €	4 000 €		
OPC	1,00	ens	5 000 €	5 000 €		
SPS	1,00	ens	2 500 €	2 500 €		
Infiltrométrie	0,00	ens		0 €		
Diag Amiante / Plomb avant travaux	0,00	ens		0 €		
Contrôle technique de la construction	1,00	ens	5 000 €	5 000 €		
AMO LTC	LTC	1,00	ens	960 000 €	28 500 €	
				Ingénierie - Maîtrise d'Œuvre	TOTAL HT	136 500 €
TRAVAUX						
BÂTIMENT						
Gros Œuvre	1350	m²	150,00 €	202 500 €		
Structure	1350	m²	450,00 €	607 500 €		
		m²		0 €		
		m²		0 €		
				Sous-total Travaux Bâtiment:	810 000,00 €	
VRD						
Aménagements	2000	m²	75,00 €	150 000 €		
		m²		0 €		
		m²		0 €		
				Sous-total Travaux VRD:	150 000,00 €	
				Travaux	TOTAL HT	960 000 €
FRAIS DIVERS						
Annonces	1	ens	1 000,00 €	1 000 €		
Révision	5	%	960 000,00 €	48 000 €		
Aléas	5	%	960 000,00 €	48 000 €		
				Frais Divers	TOTAL HT	97 000 €
					TAL OPERATION	1 193 500 €

A partir de la date de décision de lancer le projet, il faut compter :

- 3 mois pour la finalisation du programme technique, les consultations (maître d'œuvre, bureau de contrôle, SPS ...), la sélection et la notification du Maître d'œuvre
- 5 mois pour les différentes phases d'études (esquisse, APS, APD, permis de construire, DCE)
- 3 mois pour la consultation, la sélection et la notification des entreprises de travaux
- 8 mois de travaux inclus les opérations de réception

Soit un total de 19 mois

Conclusion

Si la décision de lancer le projet est prise d'ici fin février 2022, l'utilisation du bâtiment sera possible à partir d'octobre 2023.

Estimation des montants de dépenses à engager en 2022 :

Phase études soit = **120 000 € HT**

Estimation des montants de dépenses à engager en 2023 :

Fin de la phase études + Phase travaux + divers + Taxes d'Aménagement = **1 088 500 € HT**

Monsieur David LE FLOCH rappelle que ce projet avait déjà été initié il y a quelques années. Il ajoute que le Business Plan est en cours de finalisation pour s'assurer du financement. Il souligne également la nécessité de négocier tous les ans avec les privés pour trouver une place à la gendarmerie qui stationne un hélicoptère tous les étés durant 1 mois et demi.

Monsieur André COENT, Président, précise qu'il est important d'attendre les engagements des potentiels locataires avant de prendre une décision sur ce projet. Il note également que la plateforme de Saint-Brieuc a un projet d'extension d'un hangar. Pour ces deux projets il est préférable d'attendre les résultats de l'AMO afin d'avoir une meilleure visibilité.

Madame Marie-Annick GUILLOU est d'accord sur cette position d'attente mais s'étonne que le projet concerne de nouveaux locataires alors que la problématique du hangar en péril n'est pas réglée.

Monsieur André COENT, Président, lui précise que le hangar en péril n'est pas sur une parcelle appartenant au Syndicat Mixte. La parcelle concernée appartient à la DGAC (cf point foncier qui suit). Un arrêté de péril a été pris par le Maire de Lannion. Une convention a été proposée au club pour leur permettre de revenir dans le hangar ixair mais avec des conditions. Il faut donc que le Club soit respectueux de ces dernières, ce qui n'a pas toujours été le cas jusque-là (réalisation de maintenance dans le hangar alors que ce n'était pas autorisé car le site n'est pas adapté).

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, regrette que le Président de l'Aéroclub ait choisi de polémiquer par voie de presse. Il rappelle que c'est une activité de loisir et que jusqu'à présent le club ne payant rien au Syndicat Mixte. Il fait noter qu'un loyer leur est demandé aujourd'hui à Saint-Brieuc. Il ajoute que le projet de nouveau hangar est un outil de désenclavement du Trégor, un outil économique pour l'ensemble du territoire. Au vu des délais exposés dans la présentation, attendre le retour de l'AMO conduirait à une construction dans 3 ans ce qui nuirait vivement aux activités économiques. Il estime que si les locataires s'engagent dès à présent,

il faut y aller. C'est un projet structurant pour le territoire et l'arbitrage devrait intervenir lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur André COENT, Président, s'accorde à souligner ce rôle avec notamment le développement de nouveaux projets sur le territoire comme le nouveau casino à Perros-Guirec ou le Parc des Expositions.

Monsieur David LE FLOCH rappelle la répartition des hangars entre l'aéroclub de la côte de granit et l'aéroclub de Lannion qui sont deux associations qui ne travaillent pas ensemble.

Madame Carine HUE s'interroge sur la prise en charge du coût de déconstruction du hangar en péril alors qu'il n'y a pas de loyer en face.

Monsieur David LE FLOCH précise que les devis sont en cours et que le Syndicat Mixte prendra sa décision au vu des montants.

Madame Carine HUE rappelle que Lannion-Trégor Communauté s'est engagée dans un PCAET et que le désenclavement du Trégor peut aussi passer par le ferroviaire, dont l'impact environnemental est bien différent. Elle pense qu'il faut faire un bilan, des projections et décliner tout cela en fonction de chaque activité existante au sein de la plateforme.

Monsieur Joël LE JEUNE, Vice-Président, rappelle que l'entreprise Lumibird vient de faire l'acquisition d'un avion, nécessaire à assurer leur développement. C'est un signe fort. Il ajoute qu'il faut concilier l'intérêt environnemental et l'intérêt économique sans les opposer.

Madame Carine HUE souligne que l'équilibre financier est indispensable. Ce n'est pas aux collectivités membres de supporter le coût de construction du hangar.

Monsieur David LE FLOCH indique que l'aéroport est engagé dans une certification AK qui vise à établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre dans le but de les diminuer.

Madame Carine HUE demande si le projet de panneaux photovoltaïques pourrait être réduit du fait de la construction de ce nouveau hangar.

Monsieur André COENT, Président, lui répond négativement et indique que le hangar pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques supplémentaires.

Monsieur Joël LE JEUNE, Vice-Président, demande à ce que cette possibilité soit étudiée de près avec un business plan.

Madame Carine HUE demande également à ce que les indicateurs utilisés pour la certification AK soient compatibles avec les indicateurs utilisés pour le bilan carbone de LTC.

Monsieur André COENT, Président, propose que la construction du Hangar soit discutée au budget et précise que son inscription en crédit ne vaudra pas lancement du projet.

5 – FONCIER

Rapporteur : André COENT, Président

Voici la situation foncière des parcelles utilisées par le Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose :

En vert les parcelles propriétés du syndicat, en jaune celles appartenant à la DGAC. 2 parcelles appartiennent à Orange, 1 à un privé et 1 à la Ville de Lannion.



Parcelle	Propriétaire	PLU
BC 23	Syndicat Mixte Aéroport	Uya
BC 24	Commune Lannion	Uya
BC 25	M. Yves Le Grand	Uya
BC 26	Orange	Uya
BC 27	Syndicat Mixte Aéroport	Uya
BC 28	Orange	Uya
BC 29	Syndicat Mixte Aéroport	Uya
BC 30	Etat / Ministère de la Défense (DGAC)	Uya
BC 114	Etat / Ministère de la Défense (DGAC)	Uya
BC 119	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 120	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 121	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 122	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 123	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 124	Etat / Ministère de la Défense (DGAC)	Uya
BC 125	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 138	Etat / Ministère de la Défense (DGAC)	Uya
BC 267	Syndicat Mixte Aéroport	Uya
BC 269	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 271	Syndicat Mixte Aéroport	UYa
BC 274	Syndicat Mixte Aéroport	Uya
BC 275	Syndicat Mixte Aéroport	Uya
BC 354	Etat / Ministère de la Défense (DGAC)	Uya
BD 170	Syndicat Mixte Aéroport	Uya
BD 253	Syndicat Mixte Aéroport	Uya et A

Afin de clarifier la répartition, il est proposé :

- De solliciter les hypothèques pour avoir un état au 31/12/2021
- De reprendre les échanges déjà entamés avant 2018 avec la DGAC sur les parcelles leur appartenant.

Monsieur André COENT, Président, indique qu'il n'y pas d'urgence à lancer d'éventuelles acquisitions.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, précise que la DGAC a proposé en 2018 le rachat d'une parcelle pour 300 000 €, somme à laquelle il faudrait rajouter des charges fiscales annuelles.

Monsieur Patrice KERVAON rappelle que les parcelles propriétés d'Orange sont liées à une acquisition dans les années 1960 pour le guide d'ondes circulaires.

Madame Marie-Annick GUILLOU demande s'il est possible d'avoir le métrage des parcelles et la position des panneaux photovoltaïques ainsi que le bilan des échanges avec la DGAC sur ces parcelles.

Monsieur David LE FLOCH indique que la discussion s'est concentrée essentiellement sur la parcelle BC 354 où se situe le hangar en péril. Compte tenu de la proposition de vente à 300 000 €, la discussion s'est vite arrêtée. Il précise que le projet de panneaux photovoltaïques est tout autour de la piste (avec maintien d'une zone de sécurité), le plan sera fourni avec le procès-verbal de la séance. La DGAC a validé cette implantation d'un point de vue sécuritaire.

Monsieur Mickaël THOMAS précise que le projet est en cours avec la SEM Breizh.

Mesdames Carine HUE et Marie-Annick GUILLOU pensent qu'il serait bon de faire avancer ce projet.

Monsieur André COENT, Président, indique qu'il relancera la SEM et LTC sur ce dossier.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, précise que 3 opérateurs avaient fait part de leur intérêt pour le projet. Il estime que c'est un projet sur lequel il faut maintenant se pencher.

Monsieur Joël LE JEUNE, Vice-Président, est d'accord et va faire activer les choses.

Monsieur Patrice KERVAON pense que la carte présentée n'est peut-être pas complètement à jour.

Monsieur Mickaël THOMAS répond que le document a été établi à partir du cadastre et qu'il est donc possible que ce ne soit pas complètement à jour. C'est la raison pour laquelle une demande aux hypothèques est nécessaire pour affiner.

6 – AEROCLUB

Rapporteur : André COENT, Président

Suite aux différents échanges du dernier comité syndical relativement à l'aéroclub, Monsieur le Président informe les membres que l'aéroport de Saint-Brieuc abrite actuellement 3 avions de l'aéroclub (payant).

Monsieur André COENT, Président, indique que les échanges précédents ont déjà exposé la situation.

Madame Marie-Annick GUILLOU souhaite que le dossier transmis par l'aéroclub Côte de Granit Rose aux anciens membres du syndicat mixte soit remis à l'ensemble des membres.

Monsieur André COENT, Président, lui répond que cela sera fait.

7 – PLAINTES RELATIVES AUX NUISANCES SONORES

Rapporteur : André COENT, Président

La Commission Consultative de l'Environnement pour l'aérodrome de Lannion a eu lieu le 07/12/2021. La question des nuisances sonores y a été évoquée.

Pour mémoire une charte avec l'Association « Rendez-nous le silence » a été proposée en 2020. A cette occasion, des données objectives ont été transmises à l'association qui laissent finalement penser que ce n'est pas en majorité les vols du Club de Parachutistes qui nuisent le plus. La demande d'arrêter les vols le dimanche n'a pas été acceptée par l'Aéroport. Toutefois la charte engage l'Aéroport à la mise à disposition d'un système de collecte des plaintes. En 2020, 12 ont été recensées, 2 seulement concernaient le Club de Parachutistes. 9 plaintes ont été déposées par des riverains de la zone A (=1^{er} circuit de l'aéroport), et concernent 4 foyers.

La charte a donné lieu également à une révision des horaires de vols avec un élargissement de la pause méridienne (une pause de 12h30 à 13h30 a été mise en place lors de la fin de la ligne régulière ; cette pause a été élargie de 12h à 14h).

En 2021, les neuf plaintes déposées sont issues de six foyers différents dont quatre avaient déjà déposé une plainte en 2020 sur la même période.

Le nombre de plaintes est sensiblement le même depuis trois ans : 13 plaintes en 2019, 9 plaintes en 2020 et 9 plaintes en 2021 (dont 2 ne concernent pas l'Aéroport de Lannion).

En terme de mesures correctives à ces nuisances, en 2020, avait été évoqué la possibilité de faire réaliser des mesures de bruit sur l'Aéroport. L'exploitant a transmis à la Sous-Préfecture en Avril 2021 une note d'opportunité de réalisation de ces mesures, rédigée en collaboration avec la DSAC Ouest.

Compte-tenu du contexte sanitaire, l'exploitant a estimé que faire réaliser de telles mesures sur l'année 2021 ne sera pas pertinent.

D'une part, la planification de ces mesures serait incertaine et pourrait être reportée en cas de mesures sanitaires contraignantes empêchant leur mise en œuvre (restrictions diverses, couvre-feu, confinement etc...)

D'autre part, le niveau de trafic sur lequel seraient réalisées ces mesures de bruit pourrait être remis en question une fois les études réalisées, estimant que celui-ci n'est pas représentatif du trafic de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose en période nominale (hors crise sanitaire).

Il est proposé deux axes pour l'année 2022.

En premier lieu, au vu du contexte présenté, l'exploitant propose de réaliser une campagne de mesure de bruit en en dédiant une période à la mesure du bruit tel qu'il existait avant la mise en œuvre de ces mesures, pour objectiver les efforts d'ores et déjà consentis par les usagers.

Cette simulation impliquera par exemple de demander aux usagers de voler à l'altitude réglementaire en tour de piste (application des minimas d'altitudes cartes aéronautiques) et non pas en prenant une marge comme cela a été appliqué.

Concernant le club de parachutisme de réaliser leur vol avant la mise en place de mesures comme :

- Montée au-dessus de la mer,
- Réduction de la descente à 80 noeuds max à partir de 3500 pieds,
- Descente au Nord pour éviter la ville de Lannion etc

En second lieu, l'exploitant propose que le reste de la campagne de mesures permette de faire un point de situation de l'impact sonore pour servir de base de travail pour d'éventuelles améliorations dans le futur.

L'exploitant préconise de faire réaliser les mesures de bruit en début de période estivale, lorsque l'activité de l'Aéroport est la plus importante, en tenant en compte des facteurs suivants :

- Conditions météorologiques favorables,
- Reprise de l'activité de loisir des aéroclubs,
- Reprise de l'activité sportive du club de parachutisme,
- Reprise de l'activité des vols affaires.

Compte-tenu du trafic et par rapport aux nuisances réelles rapportées dans les plaintes des riverains dont a eu connaissance l'exploitant en 2019 et 2020, l'exploitant préconise de réaliser les mesures de bruit aux endroits suivants :

- Nord ouest (Trégastel)
- Sud ouest (Pleumeur Bodou)
- Circuit sud
- Finale 29

Madame Carine HUE demande quel est le coût des mesures et s'interroge sur leur réelle réponse aux problèmes rencontrés.

Monsieur Erven LEON, Vice-Président, indique que le parachutisme est une activité commerciale nécessitant un nombre minimum de rotations. Il estime qu'il y a eu une écoute des demandes des riverains et de l'association « Rendons-nous le silence » pour prendre en compte les problèmes.

Madame Carine HUE rappelle que la nuisance sonore est une question souvent soulevée en conseils de quartier à Lannion. Elle pourra relayer l'information de la possibilité de déposer une plainte sur le site internet de l'aéroport.

Madame Marie-Annick GUILLOU souligne que le partenariat avec l'association proposé par le Sous-Préfet est important.

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur André COENT, Président, informe les membres des dates des prochains comités syndicaux :

- Le 25 mars matin pour le Débat d'Orientations Budgétaires
- Le 06 ou le 07 avril 2022 pour le Compte Administratif et le Budget Primitif